

1633_1025.jpg

Le Mercure François. 1025

S. André a représenté, Que l'Eglise de Bordeaux se presentoit au tribunal de la Iustice, pour luy faire plainte de l'excès commis le iour d'hier en la personne de son Archeuesque, & la supplioit avec toute l'humilité qui se pouuoit d'y apporter par sa prudence les remedes qu'elle iugera les plus cōuenables, afin qu'ils puissent exercer leurs charges, celebrer le seruice diuin & administrer les Sacrements.

Et peu apres les Chanoines de l'Eglise Collegiale de S. Sernin lez Bordeaux estans entrez dans la Châbre du Conseil, auroient fait la mesme plainte & supplication, & requis d'estre mis sous la sauuegarde de la Cour. A quoy auroit esté respōdu aux vns & aux autres par le sieur Presidēt Daphis, que la Cour estoit assemblée pour deliberer sur ce mauuais rencontre, & qu'elle feroit tout ce qui se pourroit.

Et dit sur ces deliberations, La Cour a arresté, qu'afin d'auertir le Roy de ce qui se passa hier aux rencontres desdits sieurs Duc d'Espèrnon & Archeuesque de Bordeaux, il sera procedé dans la Chambre du Conseil à l'audition des tesmoins, qui serōt presentez par le Procureur General du Roy, ayans veu l'action, & que cependant ledit sieur Archeuesque sera prié de leuer l'interdict. En outre a esté arresté que les Ecclesiastiques de ceste Ville sont mis sous la protection & sauuegarde du Roy & de la Cour, avec deffences de leur meffaire ny mesdire, aux peines

Vu u iij

1633_0438.jpg



438 M. DC. XXXIII.

pedient de sçauoir les exploits de guerre des
Generaux Horn & Banier dans l'Al-
face, la Suave & dans le Wirtemberg,
afin de recognoistre la conjoncture des af-
faires aussi bien que des armes.

*Progrez des
Suedois en
Alsace.*

*Le Marechal
Horn prend
Molsheim.*

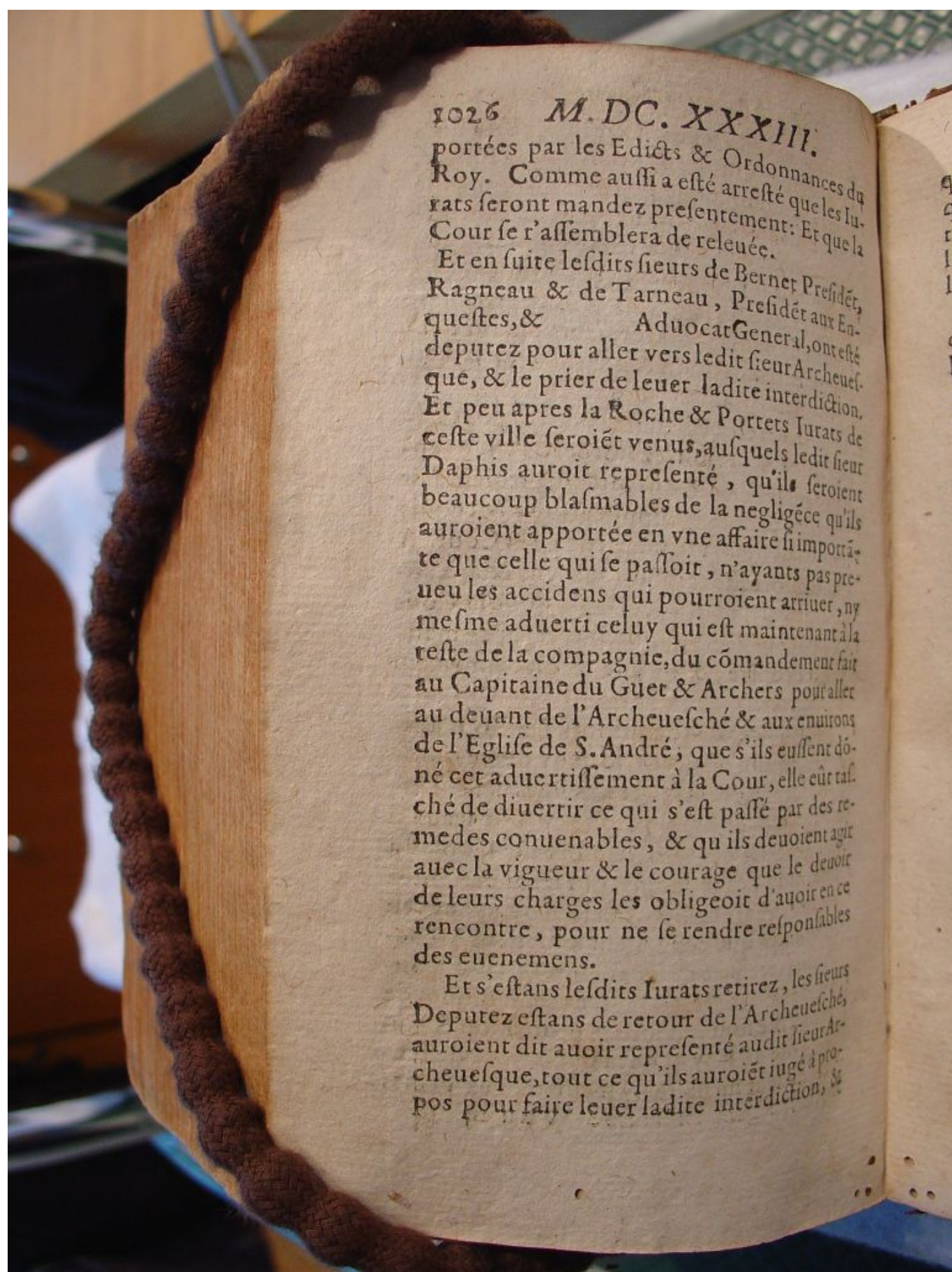
*Assiege Sele-
stad.*

*Defaite de la
Caualerie
Imperiale.*

Après la prise & reduction de la ville de
Benfelt en Alsace, le Marechal Horn ache-
mina toutes ses troupes au commencement
du mois de Novembre vers la ville de Mols-
heim en resolution de l'assieger, si les ha-
bitans pour se redimer des incommoditez
d'un siege ne fussent allez au deuant des
coups par vn Traicté qu'ils firent avec luy
le sixiesme Novembre mil six cens trente-
deux, suivant lequel ils receurent en leur
ville trois Cornetes de Caualerie & quel-
ques compagnies de gens de pied. Cela
fait, sans perdre de temps il alla mettre le
siege deuant Selestad, où estoit le Lieute-
nant General Breitembac, avec deux Cor-
netes de Caualerie & six cens Mousquetai-
res.

On auoit fait quelques leuées de gens de
pied dans la Lorraine, & n'atendoit-on plus
que l'ocasion de les ioindre aux Imperiaux,
pour puis apres faire vn effort sur les Sue-
dois. Pour ce sujet douze compagnies de
la Caualerie Imperiale passent le Rhin à
Brissac, faisans de grands degats dans le
plat pays. Le Comte du Rhin Otho Louis
en ayant auis leur court aussitost sus si à pro-
pos, que les surprénans comme ils y pen-

1633_1026.jpg



1633_0439.jpg



1633_1027.jpg

Le Mercure François. 1027

qu'ils n'auroient peu rien obtenir, si ce n'est qu'en faueur du Parlement qui auoit par toutes ses actions tesmoigné son zele enuers l'Eglise, la Messe se diroit dans le Palais à l'audiance.

Et ce fait le Procureur General a requis qu'il pleust à la Cour, suivant l'Arrest par elle donné, proceder à l'audition de certains tesmoins qu'il luy presentoit; ce qui a esté fait, ainsi qu'il s'ensuit.

*Information
faite suivant
l'Arrest cy-
dessus escrit,
le 11. No-
uembre au
main.*

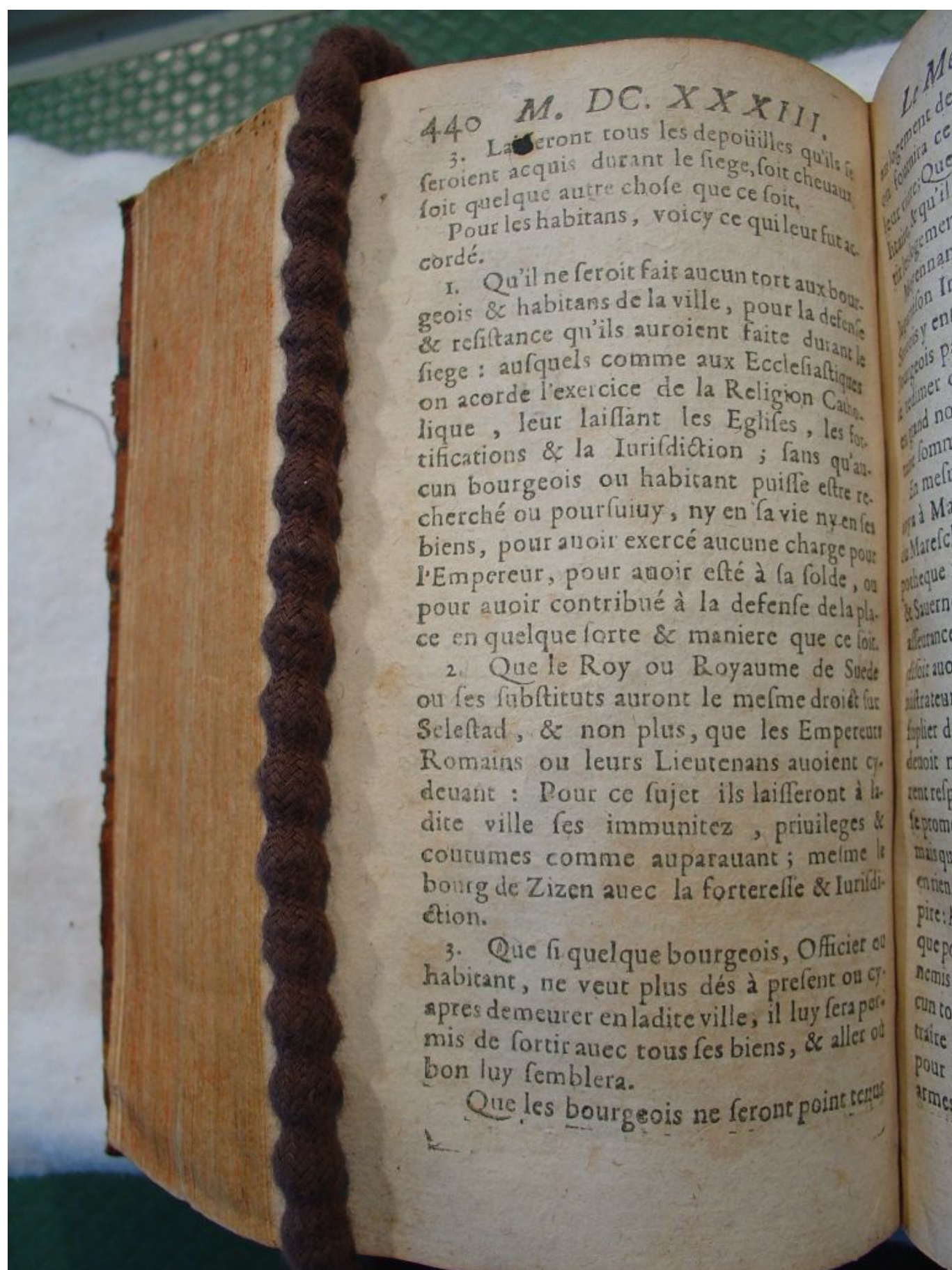
Pierre Binet Escuyer sieur de la Guerinie-
re, aagé de 25. ans ou enuiron, apres serment
par luy fait de dire verité; enquis sur les ob-
jets generaux & de droict, a dit n'estre pa-
rent ny allié, ny domestique d'aucun des-
dits sieurs Duc d'Espernon & Archeuesque
de Bordeaux, Enquis suivant le susdit Arrest
sur ce qui se passa le iour d'hier entre lesdits
sieurs Duc d'Espernon & Archeuesque de
Bordeaux, a dit & depose qu'hier enuiron
sur les deux heures apres midy, ledit sieur
Archeuesque sortant del'Eglise de S. André,
parla au Capitaine du Guet qui estoit près
ladite Eglise, & luy demanda pourquoy il
arrestoit les Religieux qui alloient à l'Ar-
cheuesché: A quoy ledit Capitaine du Guet
repartit qu'il auoit commission de Monsieur
le Duc d'Espernon de ce faire; & à l'instant
ledit sieur Archeuesque dit tout haut qu'il
s'en alloit trouuer les Religieux, & qu'on
verroit s'il les empêcheroit de passer; & alors
ledit sieur Archeuesque s'en alla en deux ou
trois maisons Religieuses de ceste ville, le

V n u iij

1633_1028.jpg



1633_0440.jpg



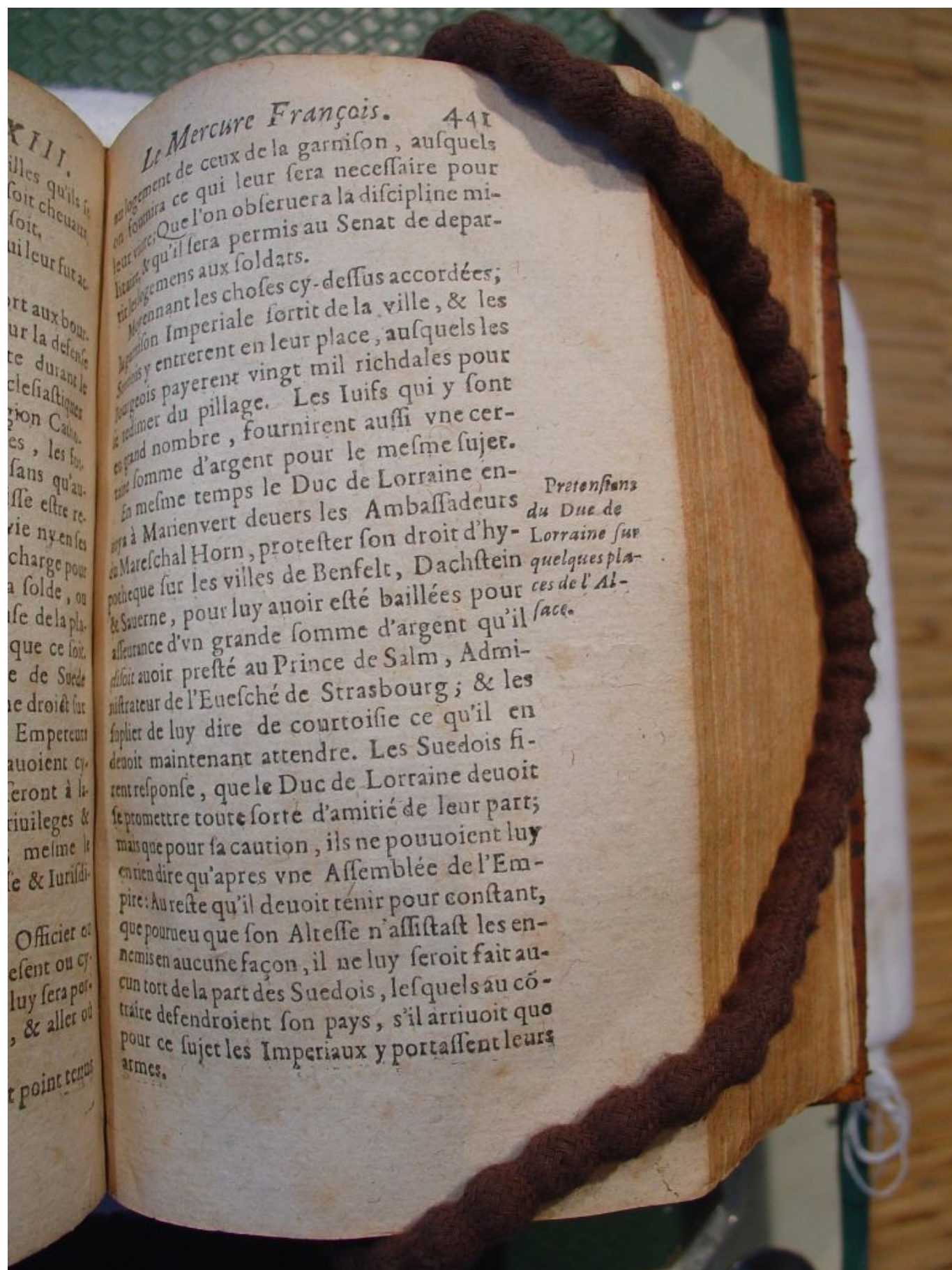
1633_1029.jpg

Le Mercure François. 1029

Vous pouvez disposer de mon corps, mais non de mon esprit ny de mon ame, qui est tout ce qu'il a dit sçavoir. En apres lecture faite de la deposition, a persisté & n'y voulant rien augmenter ny diminuer a signé. Gueriniero.

Sauuat Porreau dit la Cheze Bourgeois de la ville de Bordeaux, aagé de 48. ans ou enuiron, apres sermēt par luy fait de dire verité, enquis sur les objets generaux a dit n'estre ny allié ny domestique desdits sieurs d'Espernon & Archeuesque. Enquis suiuant le susdit arrest sur ce qui se passa hier entre lesdits sieurs Duc d'Espernon & Archeuesque de Bordeaux, dit & depose que sur enuiron les deux heures apres midi allant à l'Archeuesché pour vn affaire qu'il y auoit pour retirer vne querimonie, il rencontra au deuant de la grande porte de l'Eglise de S. André le Capitaine du Guet avec plusieurs Archers; quoy voiant il entra dās ladite Eglise de S. André, & apres auoir prié Dieu voulāt sortir par la porte de ladite Eglise qui vauers le chasteau du Haut, veit vn des Archers du Guet qui gardoient la porte de ladite Eglise, deux au canton des Irlandois & quatre contre la muraille du ruisseau du Peaugué, auquel endroit est la porte de derriere de l'Archeuesché. Et estant retourné dans ladite Eglise se il trouua ledit sieur Archeuesque qui venoit vers la porte & parla audit Cheualier du Guet nommé Verduc, luy demandant qu'est. ce qu'il faisoit audit lieu, & de quelle

1633_0441.jpg



1633_0442.jpg

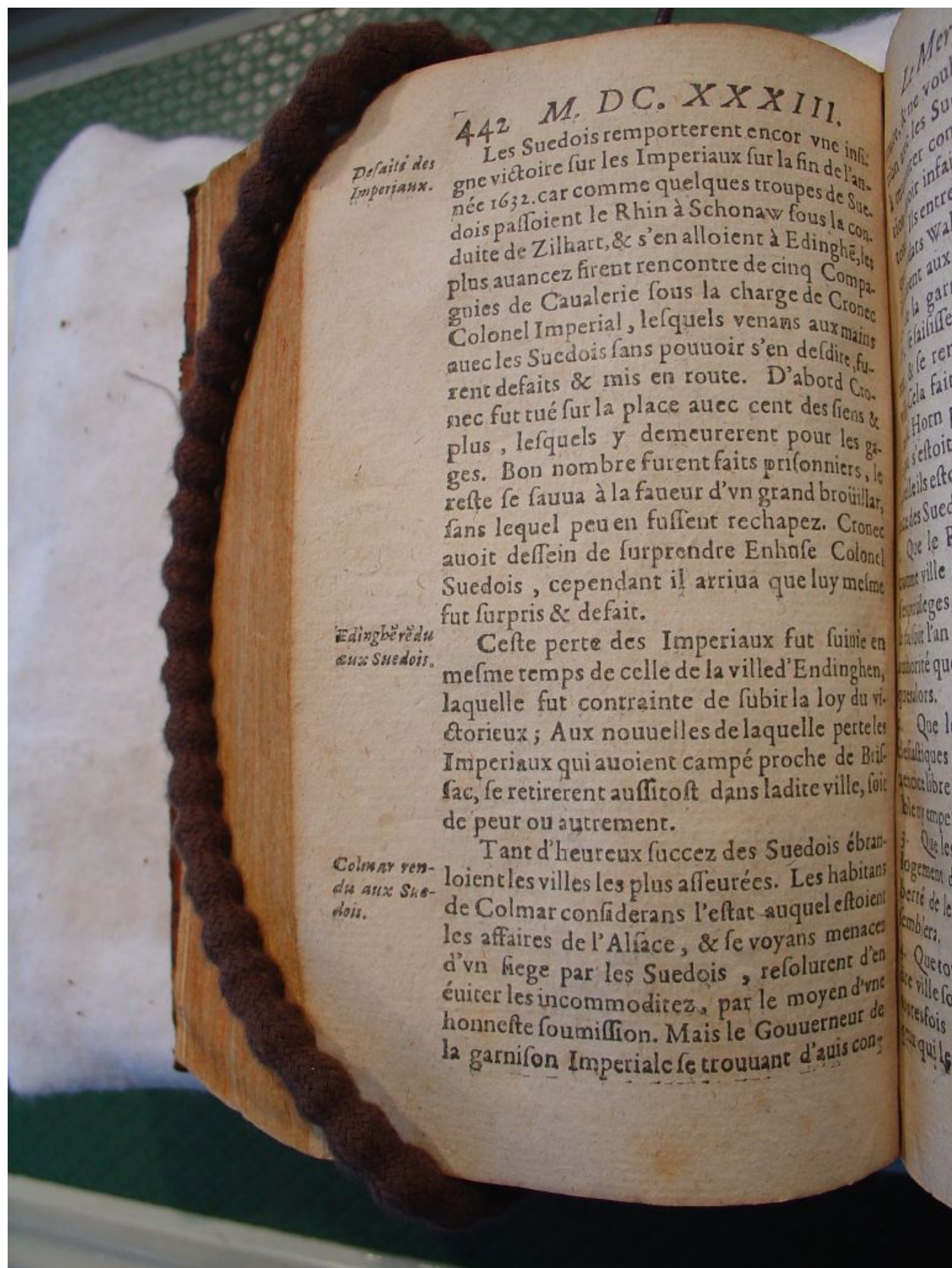


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan